



## **CREDIT AGRICOLE DU MORBIHAN**

**Société coopérative à capital et personnel variables**  
**Siège social : Avenue de Kéranguen 56 956 VANNES Cedex 9**  
**Siret 777 903 816 00026 - APE 651 D**

**Descriptif du programme de rachat de ses propres certificats coopératifs d'investissement, devant être autorisé par l'assemblée générale ordinaire des sociétaires du 4 avril 2007**

## **I – Nombre de titres et part du capital détenu directement ou indirectement par l'émetteur**

571 CCI, représentant 0,032 % de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant le capital social de la Caisse Régionale, et 0,011 % du capital social.

Ces titres sont détenus au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie approuvée par l'AMF, et conclu avec Crédit Agricole Cheuvreux.

## **II – Répartition des objectifs par titres de capital détenus**

La totalité des CCI détenus sont affectés à l'objectif d'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **III – Objectifs du programme**

La finalité unique du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement est d'assurer l'animation du marché de ces titres par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers.

## **IV – Part maximale du capital, nombre maximal et caractéristiques des titres susceptibles d'être rachetés, ainsi que prix maximum d'achat**

### 1. Part maximale du capital à acquérir par la Caisse Régionale

La Caisse Régionale sera autorisée à acquérir et à détenir un maximum de 5% de l'ensemble des certificats coopératifs d'investissement composant son capital, soit 89 835 certificats coopératifs d'investissement.

### 2. Caractéristiques des titres concernés

Nature des titres rachetés : certificats coopératifs d'investissement cotés sur l'Eurolist d'Euronext Paris (catégorie B).

Libellé : CCI du Crédit Agricole du Morbihan.

Code ISIN : FR 0000045551

### 3. Prix maximal d'achat

L'acquisition de ces titres dans le cadre de ce programme se fera sur la base du prix maximal fixé par l'assemblée, soit 200 € par CCI.

## **V – Durée du programme**

18 mois à compter du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 avril 2007, soit jusqu'au 4 octobre 2008.

## VI - Opérations effectuées dans le cadre du précédent programme

### Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 28 février 2007

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte au 28 février 2007 : 0,032 % du nombre de CCI et 0,011% du nombre de titres composant le capital

Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0

Nombre de titres détenus en portefeuille au 1<sup>er</sup> mars 2006 : 200 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Nombre de titres détenus en portefeuille au 28 février 2007 : 571 CCI détenus au travers du contrat de liquidité

Valeur comptable du portefeuille au 28 février 2007 : 53 699,32 €

Valeur de marché du portefeuille au 28 février 2007 : 53 699,32 €

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au jour de la publication du descriptif du programme	
	Achats	Ventes	Positions ouvertes à l'achat	Positions ouvertes à la vente
<b>Période allant du 1<sup>er</sup> mars 2006 au 28 février 2007</b>				
<b>Nombre de titres</b>	7 072	6 701	NEANT	NEANT
<i>Dont contrat de liquidité</i>	7 072	6 701		
<b>Cours moyen de la transaction</b>	89,96	90,48		
<b>Montants (en €)</b>	636 197,12	606 306,48		

Le Président du Conseil d'Administration,

Christian TALGORN